

DÉROGATIONS MINEURES
N^{OS} DM 3003122815 ET DM 3003186195

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **12 septembre 2022, à 19 h**, dans la salle du conseil, située au **13665, boulevard de Pierrefonds**, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour les immeubles suivants :

Étude	Lieu de dérogation
DM 3003122815	4933, boulevard des Sources

Permettre en zone résidentielle C-7-413, pour un bâtiment commercial :

- une bande gazonnée réduite à moins que le minimum requis de 2 m, le long du boulevard de Pierrefonds;
- une exemption de l'obligation d'implanter un talus de 60 cm de hauteur;
- un nombre réduit de cases de stationnement, soit 27 cases au lieu des 29 cases requises;
- une exemption de l'obligation de prévoir un enclos à déchets;
- une exemption de l'obligation de construire une clôture en mailles de chaîne ajourée au maximum à 20 % de sa surface à l'aide de lattes ou de conifères;
- une exemption de l'obligation de prévoir une allée latérale entièrement hachurée d'une largeur minimale de 1,5 m destinée aux personnes handicapées;
- une hauteur de 1,7 m pour des panneaux identifiant les cases de stationnement destinées aux personnes handicapées, au lieu de la hauteur minimum requise de 2,1 m.

Étude	Lieu de dérogation
DM 3003186195	13 905, boulevard Gouin Ouest

Permettre en zone résidentielle H4-5-295, pour un nouveau bâtiment occupé par un usage de la catégorie « habitation multifamiliale (h3) » de 12 étages et de 91 unités de logements :

- un empiètement de 5,9 m de la rampe d'accès aux stationnements aériens dans la marge de recul arrière de 12 m.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce douzième jour du mois d'août de l'an 2022.

Le secrétaire d'arrondissement substitut



Jean-Sébastien Gagnon

/rl